



Le carburant va augmenter de cinq à six centimes à la pompe. Ici, dans une station-service Total à Caen (Calvados).

| PHOTO : MARTIN ROCHE / OUEST-FRANCE

Carburants : une hausse de cinq à six centimes par litre le 1^{er} janvier

Enquête. Les prix des énergies vont flamber, en raison de l'évolution des « certificats d'économies d'énergie ». On vous dit tout sur cette « quasi-taxé ».

● Jacques Sayagh

« On va avoir une augmentation de l'ordre de cinq à six centimes par litre de carburant le 1^{er} janvier », indique à Ouest-France Olivier Gantois, le porte-parole des pétroliers. Cette hausse est due à un dispositif, « qui équivaut, écrit la Cour des comptes, à une taxe sur les consommations d'énergie ». Il s'agit des « certificats d'économies d'énergie » (CEE). Ce mécanisme, voté en 2005, impose aux fournisseurs de carburants, de gaz et d'électricité d'aider financièrement les particuliers et les industriels à réaliser des économies d'énergie : isolation des logements, récupération de chaleur des usines, etc.

« 164 € par ménage »

Pour les financer, les fournisseurs répercutent deux tiers de l'effort sur les factures de leurs clients, calcule la Cour des comptes. Soit un montant annuel moyen de « 164 €



Les automobilistes sont très attentifs au prix à la pompe. Pour un centime, ils peuvent changer de station.

OLIVIER GANTOIS, PRÉSIDENT DE L'UFIPEM.

par ménage ». Dans le détail, cela coûte 84 € par an aux abonnés au gaz, 76 € aux automobilistes, 56 € aux usagers de l'électricité. Ces montants vont augmenter le 1^{er} janvier, en vertu d'un décret d'octobre, qui marque l'entrée dans une nouvelle ère de régulation des CEE pour les années 2026 à 2030. À cette occasion, leur enveloppe va passer de six à huit milliards d'euros par an.

Quel effet sur les factures ? « Marginal », assure le gouvernement. À voir... Aujourd'hui, les CEE ren-

chérissent le prix au litre de « onze centimes » en moyenne, selon Olivier Gantois. Cette fraction va donc passer à 16 ou 17 centimes. « Les automobilistes sont très attentifs au prix à la pompe, note le président de l'UFIPEM (Industries pétrolières énergies et mobilités). Pour un centime, ils peuvent changer de station. » Il souligne néanmoins « la grande souplesse des CEE, qui permet de susciter des économies d'énergie, là où le besoin est le plus marqué, notamment le logement ».

+ 3,5 % pour le gaz

Au fait, qu'en est-il du gaz ? Là aussi, la hausse se précise. Des abonnés au contrat « Passerelle » d'Engie ont reçu récemment un avis de révision des tarifs au 1^{er} janvier 2026. « Je me suis dit : encore une taxe », raconte Florence, titulaire d'un tel contrat, qui habite près de Nantes (Loire-Atlantique). Elle chauffe sa maison au gaz. « Ça va

me coûter 82 € de plus par an, sur un budget gaz annuel de 2 071 € », soupire-t-elle. Contacté, Engie confirme une hausse moyenne d'« environ 3,5 % » (trois fois l'inflation de 2025) en janvier, pour les abonnés « Passerelle », en lien avec les CEE et une autre obligation nouvelle, destinée à soutenir le biogaz. Interrogé sur l'évolution des autres contrats gaz et électricité et sur le montant des aides à la rénovation énergétique accordées, Engie reste évasif. Idem chez EDF : « C'est confidentiel. » TotalEnergies renvoie vers l'État. Et vers l'entretien accordé récemment à LCI par son PDG Patrick Pouyanné, qui ironise sur les « certificats d'économies d'énergie, un truc diabolique, qui va se traduire par quatre à cinq centimes de plus dans le litre d'essence dans un an ou deux ». En fait, la hausse aura lieu « dès janvier », note Frédéric Plan, conseiller du syndicat de produits énergétiques FF3C.